

Le Président,

SNSPP-PATS 59  
86 route de Nielles  
62610 Autingues

Lille, le 21 décembre 2018

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier daté du 20 décembre 2018, lequel évoque des faits pouvant s'apparenter à du harcèlement sexuel à l'encontre de personnels féminins. Avant toute chose, je vous précise que le SDIS est depuis plusieurs années engagé dans une politique ferme à l'encontre des violences sexuelles quelles qu'elles soient, et que chaque signalement fait l'objet de sanctions disciplinaires voire d'un signalement au Procureur.

Pour autant, ne disposant pas d'éléments circonstanciés, vous comprendrez qu'il m'est impossible de les réprimer ou d'en prévenir la réitération. Comprenant bien les raisons qui vous interdisent de m'en faire part, je vous invite à saisir le référent en matière de signalement des alertes désigné par le Président du Conseil d'Administration, M. Patrick Cousinard, dont la mission consiste précisément à traiter de telles affaires en toute confidentialité et notamment en protégeant l'anonymat des victimes. Le GAJI est également à votre disposition pour recevoir ou écouter ces agents et leur apporter l'appui juridique nécessaire à la répression de ces pratiques.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Cordialement;*

Pour le Président  
et par délégation

**Contrôleur Général  
Gilles GRÉGOIRE**